

COMMUNE DE BELCAIRE

Compte rendu de la séance du vendredi 17 mai 2024

Secrétaire de la séance: Michèle FOURIE

Été présents : Jean-Pierre ADROIT, Benjamin ADROIT, Patrice BEDOS, Dimitri FARGUES, Michèle FOURIE, Clara GIUSTI, Eric LASSERE, Jean-Paul PELOFY, Iside FAUCHE

Été représentés :

Été absents ou excusés :

Rappel de l'ordre du jour :

Décisions Modificatives Budgétaires nouveaux projets d'investissement
Vente Perception Gardouch

Délibérations :

DM n°2 BELCAIRE : projets d'investissement (DEL 2024 029)

ANNULE REMPLACE DEL_2024_029

Le Maire expose au Conseil Municipal que des opération d'investissement ont été omise dans le Budget Principal,, la rénovation de la sirene avec une obtention de subvention, la vente du 46 rue de Gardouch, la réfection de l'électricité de l'épicerie, et le remplacement innatendu du défibrilateur, tous ces projets nécessitent des lignes d'investissement. Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL :	0.00	0.00

INVESTISSEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
--	----------	----------

2132	Bâtiments privés	20000.00	
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	1904.00	
2156 - 377	Matériel et outillage incendie, déf. civ	9500.00	
231 - 374	Immobilisations corporelles en cours	91746.27	
1323 - 377	Subv. non transf. Départements		3150.27
231 - 373	Immobilisations corporelles en cours		120000.00
TOTAL :		123150.27	123150.27
TOTAL :		123150.27	123150.27

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

VOTES	Pour	9	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Vente bien cadastrée AB103 : 46 rue de Gardouch (DEL 2024 030)

Vu les articles L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune;

Vu les articles L 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune;

Considérant que la Commune de Belcaire est propriétaire du bien cadastré AB 103 au 46 rue de Gardouch dit l'ancienne école puis l'ancienne trésorerie, parcelle de 540 m² comprenant un immeuble de 175m².

Considérant que la cession de l'immeuble susmentionné, appartenant au domaine privé communal, relève d'une bonne gestion du patrimoine communal, les recettes générées par sa cession permettront de financer les projets communaux d'ordre public en cours et à venir;

Le Président rappelle que le 14 octobre 2022 une délibération a été prise pour la mise en vente du bien. L'agence immobilière API Immobilier représentée par Madame MAURY Delphine, a porté un acquéreur: Mme HEURTAUX Françoise avec une proposition d'achat à 127 000 euros dont 7 000 euros d'honoraires d'agence. Considérant le coût important des travaux, le Conseil municipal consent une réduction sur le prix de vente initialement affiché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCORTE : la proposition d'achat à **127 000 euros honoraires d'agence inclus** de l'immeuble cadastré AB 103 à Mme HEURTAUX Françoise résidant au 12 ter du Béal 09500 MIREPOIX.

INDIQUE que l'acquéreur prendra à sa charge les frais notariés.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble.

VOTES	Pour	9	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---